

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

le 12 août 1980

M. Trudeau,

En compagnie de M. Pierre De Bané et à la demande de ce dernier, j'ai rencontré M. Claude Ryan à sa résidence de Montréal. Durant les quelque 5 heures qu'a duré cette réunion, M. Ryan nous a parlé d'abondance du coeur. J'ai même été surpris de la confiance avec laquelle il s'est confié à nous et de l'ouverture avec laquelle il a écouté nos explications et nos objections à ses positions.

Je laisserai de côté les question de politiques provinciales qu'il a abordées avec nous pour m'arrêter au problème des négociations constitutionnelles qui a occupé le gros de notre conversation.

A la veille du débat parlementaire à Québec sur la ronde de négociations en cours, M. Ryan s'était fait un tableau comparatif de nos positions, de celles du gouvernement Lévesque et de celle du P.L.Q., à la lumière du Livre beige et des résolutions du parti. Faute d'avoir eu accès à certains documents de première main sur nos positions, M. Ryan a dû se contenter de puiser ses renseignements dans les journaux mais il m'est apparu en général bien informé.

Dès l'abord il nous a assuré qu'il n'était pas amer et que s'il était déçu par la précipitation dont vous aviez fait preuve au lendemain du référendum, il en comprenait les raisons d'être politiques. Cela dit, M. Ryan a dit craindre

la nouvelle légitimité que vous êtes en train de donner au gouvernement Lévesque après sa défaite référendaire. Claude Morin semble bien faire les choses, du moins en apparence, et de nombreux Québécois se demandent si, somme toute, ils n'obtiendront pas davantage en maintenant les péquistes à la table de négociations plutôt que de les remplacer en cours de route par les libéraux. Si bien que plusieurs des proches collaborateurs de M. Ryan sont convaincus que vous préférez ne pas vous entendre avec les péquistes plutôt que de négocier avec les libéraux. Et même s'il affirme qu'il n'en croit rien, M. Ryan a quand même tenu à vérifier cette hypothèse auprès de M. De Bané et de moi-même.

Je lui ai répondu que n'étant pas Dieu je ne peux sonder les reins et les coeurs, mais qu'à la lumière de ce que je connais de votre pensée, telle n'était pas mon interprétation des événements.

Là-dessus, j'ai longuement expliqué à M. Ryan le besoin de rapatrier au plus coupant la constitution.

Je me suis appliqué à lui faire voir que ce n'était pas une idée fixe de votre part mais une nécessité objective du régime politique où nous vivons.

Négocier l'intérêt à long terme du pays entre onze premiers ministres dont les échéances électorales et les préoccupations à court terme ne coïncident jamais, ai-je expliqué, c'est se condamner à tourner en rond si on n'a pas une formule d'amendement permettant d'entériner les consensus pendant qu'ils tiennent le coup. Les provinces semblent actuellement s'entendre sur le transfert des droits de la

famille et le besoin d'inscrire la péréquation dans la constitution. Qu'est-ce qui nous garantit que l'Ontario, par exemple, ne changera pas d'avis advenant une défaite de Davis?

Pour qu'il y ait progrès organique, pour qu'on puisse avancer pas à pas en évitant les éternelles remises en question, il faut entériner le changement dès qu'il y a consensus.

Rêver qu'on va refaire le monde et attendre qu'on se soit entendu sur tout pour rapatrier la constitution et l'amender, c'est ne pas tenir compte de la réalité politique dans une fédération comme la nôtre et condamner toute négociation constitutionnelle à l'échec.

M. Ryan m'a semblé sensible à cette argumentation. Il s'est dit prêt à accepter le rapatriement de la constitution avant la négociation du partage des pouvoirs à condition

- 1) que ce rapatriement soit accompagné d'une formule d'amendement acceptée par les provinces, et
- 2) qu'Ottawa renonce, au moins dans l'immédiat, au rapatriement unilatéral.

M. Ryan a été on ne peut plus clair là-dessus. A M. De Bané qui lui offrait de participer à la rédaction du "people's package" de façon à ce que la constitution rapatriée lui convienne même s'il ne pouvait approuver la méthode unilatérale de rapatriement, M. Ryan a répondu en ces termes:

Comme Premier ministre du Québec, il serait prêt à rapatrier la constitution avec votre "people's package". A

*de l'autre  
M. Ryan a  
le bon sens  
faire, mais il a  
21 ans le faire!*

condition de s'entendre sur ce "package", ce qu'il croit tout à fait possible. A condition aussi que ce rapatriement comporte une formule d'amendement semblable à celle de Victoria. /

Par contre, il soutient que si vous rapatriez unilatéralement la constitution cet automne, ou avant la prochaine élection provinciale au Québec, vous lui rendrez la vie impossible et qu'il devra ouvertement se prononcer contre votre projet.

Ses principales objections sont les suivantes:

Dans une fédération, la constitution appartient à toutes les parties prenantes et le fédéral n'a pas le droit d'en changer un élément aussi fondamental que la formule d'amendement sans le consentement des provinces. Et la règle de l'unanimité représente, selon lui, un tel changement du simple fait qu'elle crée une formule d'amendement là où il n'y en avait pas.

Par ailleurs la règle de l'unanimité donnerait aux petites provinces un droit de veto auquel il leur sera difficile de renoncer lorsqu'il s'agira d'en arriver à une formule d'amendement négociée entre les provinces et le fédéral. Et M. Ryan refuse l'idée qu'Ottawa puisse ensuite imposer unilatéralement une formule d'amendement si les provinces ne réussissent pas à s'entendre.

Selon M. Ryan, si en septembre

- 1) vous faisiez un bilan des progrès accomplis sur trois ou quatre des douze questions à l'ordre du jour,
- 2) si vous déclariez qu'avant de conclure à l'échec et de procéder au rapatriement unilatéral de la constitution, vous voulez donner aux Québécois la chance de clarifier une situation

qu'ils ont commencé à clarifier lors du référendum, et

3) si vous décidiez d'attendre qui sera votre interlocuteur au Québec avant de prendre une décision:

- A) vous éviteriez une guerre fratricide entre fédéralistes provinciaux et fédéraux;
- B) vous auriez sa parole qu'une fois élu Premier ministre du Québec, il consentirait à rapatrier la constitution avec la formule d'amendement de Victoria ou l'équivalent, et accepterait l'inscription de votre "people's package", y compris la protection des droits linguistiques au Québec dans une nouvelle constitution;
- C) votre rêve de protéger les droits des citoyens serait réalisé en plénitude, puisque la charte des droits s'appliquerait non plus seulement au fédéral mais également au Québec et selon toute probabilité à quelques autres sinon à toutes les provinces.

*Pourquoi ne pas  
le dire maintenant  
et faire la campagne  
contre Lévesque là-  
dessus?*

M. Ryan devra mener une bataille serrée aux péquistes et à quelques-uns de ses propres partisans pour livrer la marchandise, mais il se dit prêt à le faire pourvu que vous ne lui tiriez pas dans les jambes avec un rapatriement unilatéral.

Sur les douze questions à l'ordre du jour de la présente ronde de négociations, M. Ryan en a discuté trois qu'il considère~~nt~~ comme plus fondamentales. Le préambule et la charte des droits avec formule d'amendement, les richesses naturelles et les pouvoirs économiques du fédéral.

Sur la première question, j'ai déjà décrit sa position. Sur les deux autres, j'ai été surpris du chemin qu'il était prêt à parcourir pour se rapprocher de la position fédérale.

Tout en défendant le droit de propriété des provinces sur les richesses naturelles, M. Ryan est prêt à reconnaître au fédéral le droit d'assurer une redistribution des bénéfices par le biais de la taxation, et de la réglementation du commerce inter-provincial. Il est également prêt à lui reconnaître un droit d'intervention, par-dessus la tête d'une province, pourvu qu'il y aille de "l'intérêt national" et que cette intervention soit entérinée par le "Conseil de la fédération".

Quant aux pouvoirs nécessaires pour assurer la libre circulation des biens et des personnes, M. Ryan est prêt à inscrire le droit des citoyens au libre déplacement dans la charte des droits fondamentaux.

Il est également prêt à renégocier les articles 121 et 91 de la constitution pour renforcer les pouvoirs du fédéral, même si la formulation proposée dans la présente négociation lui semble inacceptable.

Enfin, nous avons abordé le problème des lignes de communications entre libéraux fédéraux et provinciaux.

Au niveau des chefs, M. Ryan a l'impression que vous ne l'avez rencontré que pour la forme à la veille de la réunion des Premiers ministres sur la constitution. Selon lui, vous ne lui avez même pas donné verbalement la liste des questions mises sur la table de négociations. Quant au projet de préambule, dont Lévesque avait déjà copie, il aurait apprécié

ni  
personne

↓  
C'était la liste de février 79

en être informé pour vous faire part de ses commentaires. Il a dit regretter d'avoir parlé de simple "brouillon à réécrire complètement". Lui-même a tenté sans grand succès d'en écrire un durant ses vacances et il a décidé que le préambule serait plus facilement rédigé à la fin, lorsque le contenu de la négociation empêcherait les mots de sonner creux.

*Commentant  
en fait* Il aurait mieux valu, selon lui, opter pour une déclaration de principes des Premiers ministres (et non des citoyens). Vous auriez pu y inclure vos deux préalables et *ils y étaient* coïncider René Lévesque. Ce qui aurait apporté de l'eau au moulin des libéraux provinciaux et mis Lévesque en difficulté dans son propre parti.

Quoi qu'il en soit, M. Ryan considère que des réunions qui ne vont pas au coeur des choses vous font perdre votre temps à l'un et à l'autre même si il se dit enchanté du ton de vos entretiens et de l'élévation de pensée dont vous faites preuve.

Il croit que des échanges plus suivis sur le contenu et sur la stratégie de négociation seraient des plus utiles entre Jean Chrétien et un interlocuteur de haut calibre que Ryan lui donnerait (Claude Forget par exemple).

Enfin, il est prêt à nommer son chef de cabinet responsable des liens avec votre bureau. A condition que vous en fassiez autant de votre côté. En me désignant, ou en désignant Patrick McDonald, comme interlocuteur autorisé au sein de votre Cabinet.

J'oublie sûrement des choses, mais je crois avoir couvert l'essentiel de cette rencontre avec Ryan. Je serai heureux de vous en parler plus longuement de vive voix si vous en sentez le besoin.

Indie/Suella

Holland  
Parchment  
KAG COM LINT CANADA